

Part des masses d'eau souterraine en bon état quantitatif

Définition de l'indicateur

L'indicateur mesure la part des masses d'eau souterraine ayant atteint le bon état quantitatif, au sens de la directive cadre sur l'eau (DCE). L'état quantitatif des eaux souterraines est « bon » quand les volumes d'eau prélevés ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource et préservent l'alimentation des écosystèmes de surface (milieux aquatiques et humides). Avec le bon état chimique, il constitue l'un des deux critères pour apprécier le bon état global des eaux souterraines. L'état quantitatif ne comporte que deux classes : bon et médiocre.

Type d'indicateurs

Indicateur d'état

Jeu d'indicateur existant

SDAGE

Échelle de renseignement

Champagne-Ardenne

Objectifs et valeurs de référence

Les SDAGE, outils de mise en œuvre de la DCE, fixent des objectifs d'atteinte du bon état (2015 dans les SDAGE 2009 avec dérogation possible pour 2021 et 2027). Suivant les objectifs inscrits dans les 3 SDAGE recoupant le périmètre de la Champagne-Ardenne (Seine-Normandie, Rhin-Meuse et Rhône-Méditerranée), 100 % des masses d'eau souterraines devaient être en bon état quantitatif en 2015.

Sources de données

Agences de l'eau

Fréquence d'actualisation

Tous les 3 ans

Limites et précautions

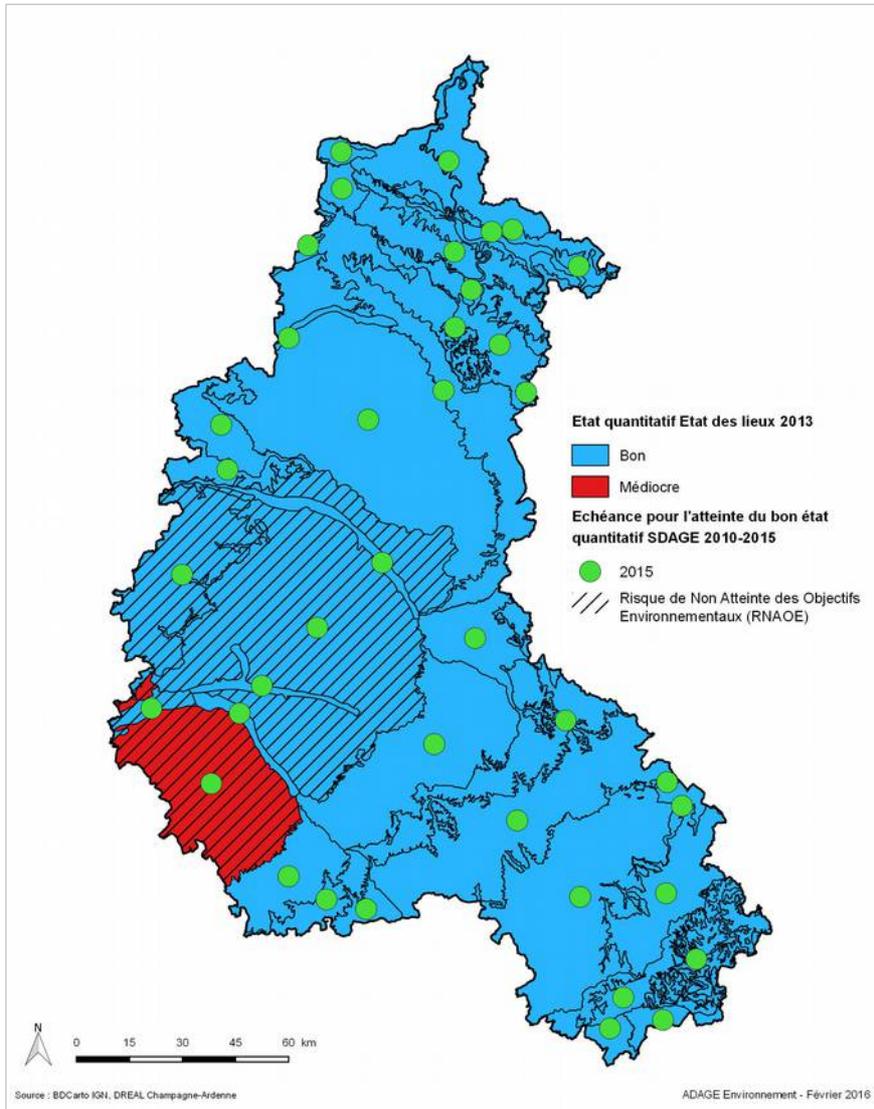
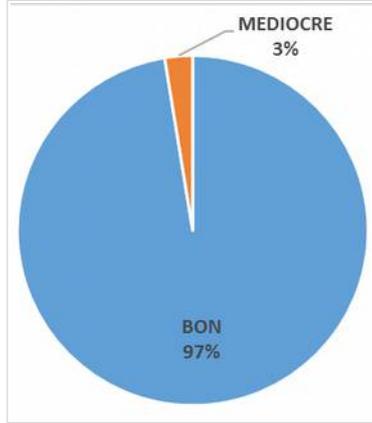
On entend ici par masses d'eau souterraine, les nappes du sous-sol et les nappes alluviales.

Une masse d'eau (entité de grande taille relativement hétérogène) peut avoir un bon état général mais présenter quelques bassins versants hydrogéologiques et/ou hydrographiques pour lesquels un déficit existe.

La comparaison entre les différents états des lieux n'est pas pertinente, au vu de l'évolution des dispositifs de suivi et de l'amélioration continue de la connaissance (développement des réseaux de surveillance, études réalisées notamment sur les relations entre les nappes et les cours d'eau).

Indicateur

Masses d'eau souterraine en bon état quantitatif



39 masses d'eau souterraine sont comprises en tout ou partie dans le périmètre de la Champagne-Ardenne. 10 sont principalement situées sur le bassin Rhin-Meuse, 25 sur le bassin Seine-Normandie et 4 sur le bassin Rhône-Méditerranée.

Suivant l'état des lieux 2013, toutes les masses d'eau présentent un bon état quantitatif à l'exception de la nappe de la Craie du Sénonais et du Pays d'Othe qui recoupe les départements de la Marne et de l'Aube. En effet, cette dernière présente une tendance chronique à la baisse de plus de 2 cm par an et le niveau de prélèvements élevé au regard des débits d'étiage est susceptible d'altérer les écosystèmes aquatiques. Par ailleurs, 4 masses d'eau souterraines situées sur le bassin Seine-Normandie, présentent un risque de non maintien ou de non atteinte du bon état quantitatif d'ici 2021 au vu des pressions existantes et de leur évolution en poursuivant les tendances actuelles : alluvions de la Bassée, tertiaire du Brie-Champigny et du Soissonnais, craie de Champagne Sud et Centre, craie du Senonais et du Pays d'Othe. Le risque est lié à une tendance à la hausse des prélèvements pour l'irrigation et/ou l'alimentation en eau potable, et pour les alluvions de la Bassée à la présence de zones humides en lien direct avec la nappe.